



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT-030

Déposé le : 27.03.18

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Pour un Centre de compétence de la consommation énergétique vaudoise des bâtiments et des ménages

Texte déposé

En vue de la mise en oeuvre de la Stratégie énergétique 2050, un premier paquet de mesures a été adopté qui vise notamment à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. La nouvelle loi fédérale sur l'énergie est ainsi entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année et les enjeux sont énormes. En ce qui concerne la consommation d'énergie dans les bâtiments, la Constitution fédérale prévoit que les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments sont principalement du ressort des cantons (article 89, alinéa 4). Il appartient donc aux cantons de prendre des mesures pour atteindre les objectifs fixés et lutter contre le réchauffement climatique.

Ayant participé à un groupe de travail chargé de réfléchir à l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative Pidoux sur les chauffages électriques, il ressort des discussions de ce groupe de travail sur la consommation globale et générale d'énergie dans le canton que la politique que le canton entend mener à bien pour réduire la consommation énergétique des bâtiments et favoriser leur assainissement nécessite la création d'un Centre de compétence sur la consommation énergétique des bâtiments et des ménages..

Ce Centre de compétence serait un outil précieux et utile pour tous (collectivités publiques, propriétaires,

locataires) pour d'une part regrouper toutes les données existantes sur cette problématique, recenser les mesures d'aide et d'encouragement et d'autre part pour informer sur l'état actuel du parc de bâtiments et de son suivi.

M'appuyant sur les réflexions de ce groupe de travail et par cette motion, je demande au Conseil d'Etat de créer un Centre de compétence de la consommation énergétique des bâtiments et des ménages.

Ce Centre de compétence aurait notamment pour but :

- de rassembler toutes les statistiques cantonales et fédérales relatives à la consommation énergétique des bâtiments et des ménages ;
- de publier sur l'état énergétique des bâtiments vaudois (certificat énergétique) et de son évolution
- de regrouper les bonnes pratiques en matière de consommation individuelle d'énergie
- de diffuser les études et recherches sur la consommation énergétique des bâtiments et des ménages, en particulier celles effectuées par les hautes écoles ;
- de recenser les techniques et moyens pour assainir un bâtiment et d'en analyser leur efficience
- de recenser les mesures d'encouragement à l'assainissement des bâtiments proposées par les pouvoirs publics.

Commentaire(s)

Conclusions

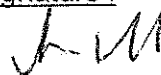
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | ☒ |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | ☐ |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | ☐ |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | ☐ |

Nom et prénom de l'auteur :

Baehler Bech Anne

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

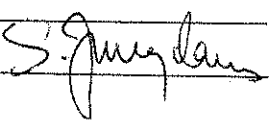
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquo Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca 

Jungclauss Delarze Susanne 

Keller Vincent

Krieg Philippe

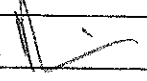
Labouchère Catherine

Liniger Philippe

Lohri Didier

Luccarini Yvan

Luisier Brodard Christelle

Mahaim Raphaël 

Marion Axel

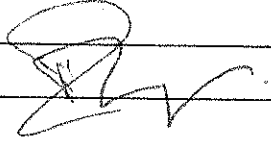
Masson Stéphane

Matter Claude 

Mayor Olivier 

Meienberger Daniel

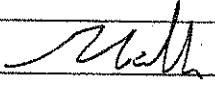
Meldem Martine

Melly Serge 

Meyer Keller Roxanne

Miéville Laurent

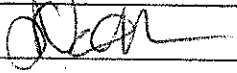
Miéville Michel

Mischler Maurice 

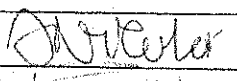
Mojon Gérard

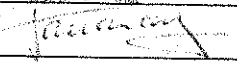
Montangero Stéphane

Mottier Pierre François

Neumann Sarah 

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc 

Paccaud Yves 

Pahud Yvan

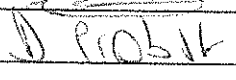
Pernoud Pierre André

Petermann Olivier

Podio Sylvie

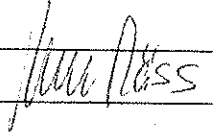
Pointet François

Porchet Léonore

Probst Delphine 

Radice Jean-Louis

Rapaz Pierre-Yves

Räss Etienne 

Ravenel Yves

Rey-Marion Alette

Rezso Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rime Anne-Lise

Rochat Fernandez Nicolas

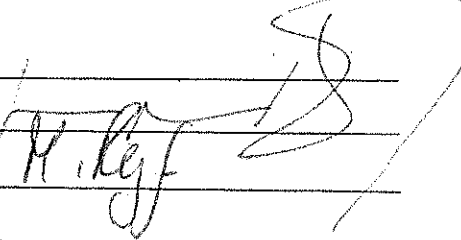
Romanens Pierre-André

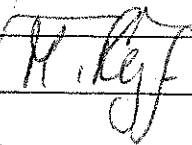
Romano-Malagrifa Myriam

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

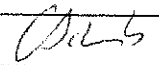
Rydlo Alexandre 

Ryf Monique 

Schaller Graziella

Schelker Carole

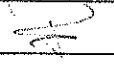
Schwaar Valérie

Schwab Claude 

Simonin Patrick

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix 

Suter Nicolas

Tafelmacher Pauline 

Thuillard Jean-François

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

van Singer Christian

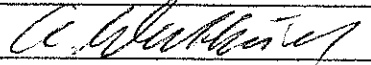
Venizelos Vassilis

Volet Pierre

Vuillemin Philippe

Vuilleumier Marc

Wahlen Marion

Wüthrich Andreas 

Zünd Georges

Zwahlen Pierre 